

France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand

Rapport d'activités 2018



Défendre les droits humains
et les biens communs du vivant

L'édito

« Ne perdez jamais de vue que notre objectif est de faire émerger un autre monde libéré des contraintes économiques et fondé sur le partage des biens communs de l'humanité, un autre monde libéré des injustices qui pèsent toujours sur les mêmes, un autre monde libéré de la pensée unique qui veut que les marchés soient la mesure de toutes choses ». - Danielle Mitterrand -

Le rapport d'activités de la Fondation Danielle Mitterrand pour l'année 2018 est riche en projets et programmes réalisés ou en cours dans les trois « piliers » qui se répartissent nos engagements : le droit d'accès à l'eau pour tous, la défense des peuples autochtones et la protection de la diversité biologique et culturelle. Grâce au partenariat établi avec la Fédération Léo Lagrange, la Fondation a également été en mesure de poursuivre son activité au Kurdistan-Irak au bénéfice des enfants victimes des violences de la guerre. Vous trouverez dans ce rapport l'écho fidèle de ces divers engagements.

L'année 2018 a également été une année de transition, celle d'un départ et le terme d'un programme triennal. Emmanuel Poilâne notre directeur général nous a quitté dans le courant de l'été pour d'autres aventures internationales à la direction d'une ONG de développement. Il reste cependant très proche de la Fondation en acceptant d'entrer au Conseil d'administration et en conservant sa fonction de président du CRID. Je ne pourrai jamais assez dire toute ma reconnaissance pour cet ami qui, il y a 10 ans, a pris courageusement le risque de donner à la Fondation un nouveau souffle. La période était difficile et les risques d'échecs très dissuasifs... mais Danielle était là, toujours confiante et présente. Elle lui a fait partager son principe de résistance et surtout sa foi dans l'utilité de nos actions. Ce fut notamment le cas avec le droit d'accès à l'eau pour tous, une entreprise vouée à l'échec pour certains et que la Fondation a su mener à son terme en animant des collectifs dédiés, des opérations de communication en direction des parlementaires et du public, et en interpellant sans cesse les « marchands d'eau » dont on connaît la puissance et l'arrogance monopolistique. Pendant deux années la Fondation a accompagné à la barre des tribunaux avec un succès constant les foyers privés d'eau en raison de coupures illégales. C'est ainsi que nous avons pu donner vie à une loi sur l'eau à laquelle la Fondation avait contribué mais qui restait refoulée, méprisée et ignorée par les opérateurs. C'est le Conseil Constitutionnel qui, en fin de course, accorda une victoire sans faille à la Fondation et fit triompher la loi contre le profit. Toute cette affaire s'est conclue par un procès pour diffamation que les multinationales de l'eau ont perdu sans appel en décembre dernier.

Année de relève 2018 a vu arriver à la direction de la Fondation Jérémie Chomette, précédemment adjoint d'Emmanuel. La continuité s'accompagnant toujours de changements, nous nous sommes réunis en septembre dernier, personnels, bénévoles et élus, en séminaire d'orientation afin de définir un nouveau programme triennal et de nouvelles stratégies en rapport avec les bouleversements écologiques qui se préparent. Les deux raisons d'être « historiques » de la Fondation, les droits humains et la protection des biens communs du vivant, restent bien sûr d'actualité mais nous avons souhaité affirmer plus encore leur urgence absolue et leur complémentarité dans lutte contre les causes du reflux de la vie sur notre planète et ses conséquences sur la fragile cohésion de l'humanité. C'est avec détermination et sans concession pour ceux qui préfèrent le présent à l'avenir, sans concession pour ceux qui refusent de créditer aux

jeunes l'espérance de vie à laquelle ils ont droit, sans concession pour les fatalistes qui se réfugient dans un carpe diem de profiteurs... C'est avec détermination enfin que nous avons redéfini l'engagement de notre Fondation dans les projets alternatifs de prévention, de réparation et de mobilisation pour un nouveau monde.

MICHEL JOLI

Secrétaire Général de France-libertés Fondation Danielle Mitterrand

Table des matières

L'édito	2
Table des matières	3
Lutter contre les industries extractives	5
La participation au Forum Social Mondial au Brésil	5
La campagne <i>Justice for Krenak</i> en solidarité avec le peuple autochtone Krenak	5
Le soutien à l'opposition au projet de mine Montagne d'or en Guyane	8
Le lancement du web-documentaire « Le réservoir de déchets miniers de Caimanes : chronique d'un territoire sacrifié ».....	9
La clôture des projets de terrain pour défendre le droit à l'eau face aux industries extractives	9
Publications et conférences sur l'extractivisme.....	10
Défendre les droits des peuples autochtones	11
La participation au Sommet mondial des défenseurs des droits humains à Paris.....	11
Cas de biopiraterie <i>Quassia Amara</i> : la décision de l'Office européen des brevets	12
Les droits des peuples autochtones français : sensibilisation et renforcement de capacités	12
La mission en Nouvelle-Calédonie : peuples autochtones, biopiraterie et industries extractives ...	14
Le plaidoyer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	15
Défendre le droit à l'eau	15
La participation au Forum Alternatif Mondial de l'Eau au Brésil	15
Les condamnations en justice des distributeurs pour coupures et réduction de débit d'eau.....	16
La publication du rapport de Marie Tsanga Tabi sur les difficultés d'accès à l'eau en France	17
Poursuite-bâillon de Veolia et collectif « on ne se taira pas »	17
La publication du <i>Passerelle</i> « Eau, bien commun. Climat, territoires, démocratie »	18

Sensibiliser sur l'eau et le climat.....	19
La publication d'un numéro de <i>Mon Quotidien</i> sur l'eau et le climat	19
La sélection des projets de terrain sur l'eau et le climat soutenus en 2019.....	19
« Rendre l'eau à la terre : éclairage et alternatives » : une série d'articles avec Altermédias	20
Agir avec la jeunesse au Kurdistan irakien	21
La campagne de financement participatif « L'enfance est un droit ».....	21
L'accompagnement d'animateurs en éducation non-formelle dans les camps de réfugiés et déplacés.....	21
La formation des formateurs en éducation non-formelle	21
Le Prix Danielle Mitterrand.....	22
Le lauréat du prix Danielle Mitterrand : le peuple autochtone Krenak	22
La lauréate du prix spécial Danielle Mitterrand : Golshifteh Farahani	23
Partenariats	23
L'Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens	23
L'agenda 2019 de la solidarité internationale.....	23
Les nouveaux produits sur la boutique solidaire	24
Les chiffres clés de 2018	25
Les dates clés de 2018	26
Les membres du Conseil d'Administration en 2018.....	27

Lutter contre les industries extractives

La participation au Forum Social Mondial au Brésil

Le Forum Social Mondial (FSM) réunit les organisations citoyennes du monde entier sensibles à la cause altermondialiste. Du 13 au 17 mars 2018, France Libertés était présente au FSM de Salvador de Bahia pour y aborder la question des violations des droits des peuples autochtones et du droit à l'eau perpétrées par les industries extractives. C'est pour mettre en lumière les violations liées au crime du Rio Doce que France Libertés a organisé, conjointement avec des représentants Krenak, Geovani et Daniel, [une conférence le 15 mars 2018 menée en brésilien et français et suivie par plusieurs dizaines de personnes.](#)

La campagne *Justice for Krenak* en solidarité avec le peuple autochtone Krenak

Il y a 3 ans, le peuple autochtone Krenak a été victime de la plus grande pollution minière du Brésil. Un bassin de stockage de déchets miniers, propriété de la multinationale Samarco (consortium de multinationales composé du géant minier brésilien Vale et de la compagnie anglo-australienne BHP Billiton), s'est rompu. Des quantités gigantesques de déchets toxiques ont dévasté la vallée du fleuve Rio Doce, où vit le peuple Krenak, anéantissant la vie quotidienne du peuple. Trois ans plus tard, les droits des Krenak sont toujours violés, les écosystèmes sont détruits, et aucun responsable n'a été condamné.

Du 22 septembre au 28 décembre 2018, France Libertés a mis en œuvre, conjointement avec le peuple autochtone Krenak du Brésil, [une campagne de sensibilisation et de mobilisation](#) pour défendre les droits de ce peuple autochtone. Cette campagne internationale, appelée *Justice For Krenak*, visait à dénoncer la violation des droits de ce peuple et la mise en péril de leur mode de vie par l'entreprise minière Samarco.

France Libertés a créé un site internet dédié à cette campagne en français, anglais, espagnol et brésilien : www.justicekrenak.com, par lequel le grand public peut se mobiliser par la signature d'un appel à solidarité avec le peuple Krenak. Plus de 3000 signatures ont été collectées et offriront un levier d'action aux Krenak dans leur plaidoyer au Brésil.

Mobilisation de la société civile autour de la campagne *Justice for Krenak*

Pour mobiliser la société civile française, France Libertés s'est entourée de nombreuses associations partenaires : [Or de Question](#), [CSIA Nitassinan](#), [Ingénieurs sans frontières – SystExt](#), [Attac](#), [Jeunesse autochtone de Guyane](#), le [CRID](#), [Sherpa](#), [France Amérique Latine](#), [l'APIB](#), [la Clínica de dereitos humanos de UFMA](#), [Nature Rights](#), [Autres Brésils](#), [Les amis de la terre](#), et le [GITPA](#). Une réunion de mobilisation inter-associative a d'ailleurs été organisée par France Libertés afin d'envisager un soutien commun de ces organisations au peuple Krenak suite à la campagne.

France Libertés a également mobilisé de nombreuses personnalités : journalistes, militants, parlementaires, universitaires, représentants autochtones, etc. ont signé l'appel à solidarité du peuple Krenak. Parmi elles, Corinne Morel Darleux et Florence Poznanski, deux femmes politiques françaises, ont publié une tribune dans le média indépendant *Bastamag* : « [Crime de Mariana : justice pour le peuple Krenak et pour un million de personnes sinistrées](#) ».

Venue de Geovani Krenak, représentant de son peuple, en France

Du 28 octobre au 9 novembre 2018, Geovani Krenak, représentant du peuple Krenak, était en Europe, aux côtés de France Libertés, pour sensibiliser, mobiliser et dénoncer. Avec les citoyens, au cours d'événements publics, par le biais des médias, au sein du [Sommet des défenseurs des droits humains](#), face aux parlementaires français ou dans les bureaux de l'ONU à Genève, France Libertés et Geovani Krenak ont fait connaître le cas du crime de Mariana au plus grand nombre.

Au cours d'une conférence publique organisée par France Libertés le jour du 3ème anniversaire du crime du Rio Doce, le 5 novembre à Paris, Geovani Krenak a rencontré les citoyens français afin de les sensibiliser aux effets criminels du système extractiviste.

La mise en réseaux des communautés autochtones du monde étant une mission primordiale de France Libertés, la présence de Geovani Krenak a été l'occasion pour lui de rencontrer Vanessa Joseph, Alan Joseph et Christophe Pierre de la [Jeunesse autochtone de Guyane](#), qui se battent en Guyane pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones et contre le mégaprojet de mine d'or industrielle Montagne d'or. Geovani Krenak a également échangé avec [Hindou Oumarou Ibrahim](#), représentante autochtone peuple Mbororo du Tchad, lauréate du Prix spécial Danielle Mitterrand 2017, dans les locaux de France Libertés.

Au cours de son séjour à Paris, Geovani Krenak, accompagné par les équipes de France Libertés, a également rencontré de nombreux décideurs français et internationaux. Certains membres du groupe France-Brésil du Sénat français (Madame Laurence Cohen, Monsieur George Patient, Monsieur Antoine Karam et Monsieur Louis-Jean de Nicolaÿ) ainsi que le sénateur Fabien Gay ont reçu Geovani Krenak le mardi 6 novembre. Geovani Krenak et France Libertés se sont également rendus à l'ONU à Genève. Ils y ont rencontré la mission diplomatique du Brésil à l'ONU (le 2e secrétaire Rodrigo de Oliveira Morais), différentes expertes telles que Julia Raavad (Assistante de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones Victoria Tauli Corpuz), Adriana Zarraluqui (Assistante du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme Michel Forst) et Federica Morvay et Alexia Ghyoot (du Groupe de travail sur la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises). Geovani Krenak a pu dénoncer la situation de son peuple et envisager des actions possibles avec l'ONU pour défendre les droits des Krenak et faire avancer leurs revendications.

C'est aussi à l'occasion de sa venue en France que Geovani Krenak, en tant que représentant de son peuple, a reçu le prix Danielle Mitterrand 2018. Par ce prix, [France Libertés souhaite souligner la lutte d'un peuple face à un géant minier](#) et à un État complice des crimes commis par des multinationales.

Le soutien indéfectible des parrains de la campagne *Justice for Krenak*

Anne Suarez et Olivier Rabourdin, acteurs tête d'affiche de la série *Guyane*, sont les parrains de la campagne *Justice for Krenak*. Ils ont découvert le fléau de l'extractivisme sur le tournage de cette

série en Guyane et ont choisi d'accompagner France Libertés et le peuple Krenak pendant les trois mois de campagne. Anne Suarez explique d'ailleurs son engagement dans une [interview](#) dans l'émission *Monde Solidaire* sur *Fréquence Terre*.

Olivier Rabourdin et Anne Suarez ont rencontré Geovani Krenak lors de sa venue à Paris. Ils lui ont remis le Prix Danielle Mitterrand 2018 lors de la cérémonie de remise de Prix.

Anne Suarez et Olivier Rabourdin ont publié une tribune dans le journal *Le Monde* du 5 novembre 2018, à l'occasion du troisième anniversaire du crime du Rio Doce, intitulée : « [Défendre les droits des Krenak, c'est nous défendre nous-mêmes](#) ». Nombre de leurs amis ont co-signé cette tribune pour dénoncer l'impunité régnante au Brésil pour les multinationales minières et l'État. Parmi les signataires, les acteurs de la série *Guyane*, mais aussi de nombreux artistes français comme Lambert Wilson, Laura Smet, Guillaume Gouix, Alysson Paradis.

Un écho digital et médiatique

France Libertés accompagne les peuples autochtones dans leurs prises de parole et cherche à donner de la voix à leurs combats. Dans cette optique, France Libertés a apporté une dimension médiatique à la campagne *Justice for Krenak*.

Ainsi, France Libertés a publié :

- [une vidéo de campagne](#) qui comptabilise plus de 17 000 vues ;
- de nombreuses vidéos de soutien de peuples autochtones ou de militants du monde entier pour donner de l'ampleur à la campagne *Justice for Krenak* dont les vidéos de [Tapunuiê Junior Xucuru](#) (représentant de la réserve autochtone Recanto dos Encantados), [Sonia Guajajara](#) (représentante autochtone et candidate à l'élection présidentielle brésilienne 2018), [Valérie Cabanes](#) (juriste spécialisée en droit de l'environnement), [Dinaman Tuxa](#) (représentant du peuple brésilien Tuxa et coordinateur de l'APIB), et [Daiara Tukano](#) (du peuple Tukano).
- des vidéos construites avec des représentants Krenak pour dénoncer [les violations de leurs droits](#) ou la [complicité de l'Etat brésilien](#) dans le crime ;
- de nombreux articles sur son site internet pour animer la campagne notamment : « [Le cri des Krenak contre l'extractivisme](#) », « [Le peuple Krenak exige son droit à l'eau](#) », un [témoignage](#) de Geovani Krenak, un [bilan d'alerte](#) le jour du troisième anniversaire du crime de Mariana ;
- des [infographies](#) et outils visuels pour mettre en valeur des revendications clés du peuple Krenak.

Enfin, par la diffusion d'un [communiqué de presse](#) et d'un [dossier de presse](#), la campagne *Justice for Krenak* a eu un retentissement fort dans les médias français et internationaux, à travers la publication d'articles, tribunes, vidéos comptabilisant un nombre de vues très important, sensibilisant un public large en France et à l'étranger. Geovani Krenak a notamment été interviewé par le média en ligne [Brut](#) qui a consacré une vidéo au crime du Rio Doce (qui a cumulé plus de 600 000 vues), et s'est rendu sur le plateau de [TV5 Monde](#). Il a également témoigné au micro d'Anne-Cécile Bras sur [RFI](#). La tribune publiée dans [Le Monde](#) a suscité des réactions sur [RFI Brasil](#), [RFI Portugal](#), et sur [El Diario](#). Une dépêche [AFP](#) a aussi été diffusée à l'international.

Le soutien à l'opposition au projet de mine Montagne d'or en Guyane

Cas emblématique de l'extractivisme, le projet Montagne d'or prévoit l'implantation d'une mine d'or à ciel ouvert en pleine forêt amazonienne en Guyane, entre deux réserves biologiques intégrales. La réalisation de ce projet nécessiterait le creusement d'une fosse de 2,5 km de long, 500 m de large et 400 m de profondeur, générerait un volume de 400 millions de m³ de déchets miniers extrêmement nocifs et aurait des besoins énergétiques équivalant à 20 % de la consommation annuelle de la Guyane. Si elle voyait le jour, cette mine d'or serait la plus grande jamais réalisée en France. Devant les conséquences environnementales, économiques, sociales et climatiques qu'aurait ce projet porté par Columbus Gold (Canada) et NordGold (Russie), France Libertés soutient depuis début 2017 les acteurs guyanais mobilisés contre Montagne d'or.

En 2018, la Fondation a continué **d'informer la population**, via les réseaux sociaux et son site internet notamment, des enjeux tant environnementaux, sociaux, économiques que de droits humains posés par le méga projet. France Libertés a relayé les informations issues de nos partenaires de terrain, le Collectif Or de question et les organisations autochtones, mouvement de la Jeunesse Autochtone de Guyane, Organisation Nationale des Amérindiens de Guyane et Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane. France Libertés s'est particulièrement attachée à **relayer les messages des peuples autochtones** qui s'opposent à ce projet depuis 2016. De par les impacts particuliers que le projet aurait sur leur vie, territoires, sites sacrés... et au regard des droits particuliers qui leur sont reconnus au niveau international, il est fondamental de mettre en lumière leurs témoignages et leurs revendications.

Au-delà des communications générales visant à souligner le caractère climaticide, écocide et de violation de droits, France Libertés fait également partie des signataires d'un [communiqué de presse sur le cyanure](#), problématique majeure dans le projet Montagne d'or.

Le débat public qui s'est tenu en Guyane entre mars et juillet 2018 a été l'occasion pour France Libertés de souligner la mobilisation contre Montagne d'or, y compris en métropole, à travers un [communiqué de presse](#) et une campagne sur les réseaux sociaux. France Libertés a également participé à la manifestation à Paris le 16 juin. Suite au déplacement en Nouvelle-Calédonie auprès des Kanak de Marion Veber, chargée du programme Droits des peuples, avec notre partenaire Christophe Pierre, vice-président du Grand conseil coutumier de Guyane, le réseau IKAPALA (Institut Kanak des plantes, de l'artisanat et des langues autochtones) a réalisé une [plantation symbolique d'arbres](#) en solidarité avec les opposants au projet.

Dans le cadre de l'invitation de trois représentants amérindiens par le député européen Yannick Jadot à Paris en juin-juillet, France Libertés a accompagné leur tournée de plaidoyer et de sensibilisation. La chargée de programme Droits des peuples Marion Veber a ainsi participé aux rencontres avec le sénateur Fabien Gay, le Ministère des Outre-mer, le conseiller Outre-mer du Président Macron et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme. Enfin, Marion Veber est intervenue aux côtés de Yannick Jadot, Alexis Tiouka, Amandine Mawalum Galima, Christophe Pierre et Lambert Wilson lors de la conférence « Montagne d'or en Guyane et peuples autochtones » le 27 juin.

Le 16 novembre, la compagnie Montagne d'or annonce le maintien de son projet malgré les vives oppositions et inquiétudes manifestées durant le débat public. La compagnie mentionne également une série de modifications de son projet que France Libertés et d'autres associations ont qualifiées d'écran de fumée dans un [communiqué de presse commun](#).

Le lancement du web-documentaire « Le réservoir de déchets miniers de Caimanes : chronique d'un territoire sacrifié »

France Libertés soutient depuis 2012 la mobilisation des habitants de Caimanes au Chili contre les effets de l'implantation du 3^e plus grand réservoir de déchets miniers du monde à quelques kilomètres de leur village. Notre partenaire sur place est l'anthropologue et documentariste Elif Karakartal. Grâce à la mise à disposition d'un outil pour réaliser des web-documentaires par *Une Seule Planète*, Elif Karakartal et France Libertés ont créé un [parcours numérique](#) de 11 étapes :

- Les dessous du 'miracle' chilien
- L'implantation du projet sur le territoire
- Le réservoir de déchets miniers
- Un impact majeur sur la ressource en eau
- Quand l'eau empoisonne la vie
- Vivre sous la menace
- Destruction du patrimoine et du mode de vie
- Une communauté en résistance
- La justice en question
- La démocratie face à l'impunité
- Conclusion : Zone de sacrifice ?

A travers ce cas spécifique, c'est tout le système extractiviste qui est décortiqué et analysé. Le web-documentaire est sorti en juin et a fait l'objet d'une large diffusion dans nos réseaux, notamment auprès des acteurs impliqués actuellement contre des projets extractivistes. Il a aussi été mis en avant sur le [blog de France Libertés sur Mediapart](#), sur [notre site internet](#) à travers une interview de son auteur et dans [l'émission Monde Solidaire sur la radio Fréquence Terre](#).

La clôture des projets de terrain pour défendre le droit à l'eau face aux industries extractives

L'année 2018 a marqué la fin des projets de terrain portant sur la défense du droit à l'eau face aux activités extractives. Quatre projets de terrain ont été soutenus par France Libertés :

- Pour défendre le droit à l'eau contre les activités pétrolières, la **Corporación Acción Ecológica** a analysé la pollution de l'eau autour de la zone pétrolière Libertador, exploitée par l'entreprise étatique Petroamazonas. Une assemblée regroupant 25 communautés s'est formée sous l'impulsion de l'association pour porter la mobilisation.

- Afin de limiter l'extraction d'hydrocarbure aux Etats-Unis, le **Community Environmental Legal Defense Fund (CELDF)** a proposé des chartes communautaires qui reconnaissent le droit à l'eau. Ces textes sont des outils juridiques essentiels à la lutte contre les entreprises extractives.
- Pour renforcer les voix de la société civile africaine défendant le droit à l'eau contre l'extractivisme, **Gaia Foundation** a développé des outils de formation pour les acteurs de la société civile (en Ouganda, en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya...). Ce kit de mobilisation « L'eau c'est la vie » permet aux communautés locales d'avoir accès à des informations cruciales pour revendiquer leur droit à l'eau.
- Dans une démarche de sensibilisation du droit humain à l'eau, la **Red de Ecología Social** a apporté son expertise juridique pour impulser des politiques protectrices du droit à l'eau pour tous en Uruguay. Des alternatives durables de développement ont également été mises en place pour ces territoires ruraux, notamment des activités d'agroécologie.

Il s'agit de projets de très long terme, puisqu'ils sont orientés vers des activités de sensibilisation, d'information, de renforcement de capacités et de plaidoyer. Malheureusement, ce type de projet souffre la plupart du temps d'un manque de visibilité, voire d'intérêt de la part de bailleurs de fonds. Il s'agit donc pour France Libertés de donner l'opportunité à des associations porteuses de ce type de projets de concrétiser leurs actions. Des outils de valorisation ont été créés, notamment des interventions sur la radio Fréquence Terre ([1/2](#) et [2/2](#)) et des [visuels](#) de communication.

Publications et conférences sur l'extractivisme

France Libertés a publié tout au long de l'année des articles sur l'extractivisme en tant que système à la base de notre modèle de société dominant :

- [Pollution par les industries extractives : l'impunité organisée](#), du 16.03.2018 qui revient sur l'impunité de l'extractivisme à travers trois exemples brésiliens : la rupture du barrage de déchets miniers de Mariana, la fuite d'un mineroducte dans le Minas Gerais et les déversements illégaux de déchets toxiques par le géant minier norvégien Hydroalunorte en Amazonie.
- [L'isolement des défenseurs des droits dans la lutte contre l'extractivisme](#), du 12.06.2018. Il s'agit d'un éditio d'Alice Richomme, ancienne volontaire en service civique à France Libertés sur la problématique de l'extractivisme, rédigé pour l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine.
- [Haro sur l'irresponsabilité des compagnies extractivistes](#), du 15.06.2018. Cet article évoque l'irresponsabilité des entreprises extractivistes à travers deux exemples de ruptures de barrages de déchets miniers (Brésil et Mexique).
- [La mine propre et responsable n'existe pas](#), publiée sur le blog de France Libertés sur Mediapart, le 3/12/18. Dans cet article, France Libertés réaffirme que la mine propre et responsable est un oxymore et qu'il ne s'agit que d'un concept visant la facilitation de l'acceptation sociale des projets extractivistes.

Le web-documentaire sur l'extractivisme « Exploitation intensive des ressources naturelles : refaire des choix de société » finalisé en 2017 a été mis en avant début 2018 notamment durant une [interview](#) d'Alice Richomme, son auteur, sur notre radio partenaire Fréquence Terre et via une [actualité](#) sur notre site internet.

Justine Vieira, Justine Richer et Marion Veber ont rédigé une contribution pour [un numéro du magazine de l'association France Amérique latine dédié à l'extractivisme](#). L'article de 3 pages est une introduction au numéro. Ce dernier a été mis en vente sur notre boutique.

France Libertés est intervenue ou a co-organisé plusieurs conférences concernant les enjeux de l'extractivisme :

- *Rencontres contre l'extractivisme en Amazonie*, les 25 et 26 mai à la mairie du 11^e arrondissement de Paris avec Amnesty International, Survival International, Terre des Hommes, Jeunesse Autochtone de Guyane, les Amis de la Terre, Lupuna, Collectif Amazonie péruvienne en péril, GITPA, MunayBeat et Saukaap. Justine Vieira a abordé la question du crime du Rio Doce et de son impact sur le peuple Krenak, Justine Richer est intervenue sur les violations du droit à l'eau en raison d'activités extractives ;
- *Table ronde « Défendre l'Amazonie face aux entreprises transnationales »* organisée le 9 octobre au Consulat à Paris par le Collectif Or de Question, Global Alliance for the Rights of Nature, Nature Rights, Jeunesse Autochtone de Guyane, Coalition française pour le traité ONU, et l'UDAPT (Union des communautés affectées par les opérations pétrolières de Texaco - maintenant Chevron - en Amazonie équatorienne).

Défendre les droits des peuples autochtones

La participation au Sommet mondial des défenseurs des droits humains à Paris

France Libertés a été invitée à s'impliquer dans l'organisation du Sommet mondial 2018 des défenseurs des droits humains. Coordonné par *Amnesty International*, *Association for Women's Rights in Development*, le *Service international pour les droits de l'Homme* ainsi que *ProtectDefenders.eu* et les membres de son conseil (*FIDH*, *Reporters Sans Frontières* et *l'Organisation mondiale contre la torture*), ce Sommet avait pour objectif de rassembler 150 défenseurs des droits humains venus du monde entier face à la multiplication et à l'intensification de leur criminalisation partout sur la planète.

Un sommet comparable avait été organisé en 1998 : les Etats Généraux des Défenseurs des Droits Humains co-organisé par France Libertés. Il s'était achevé par l'adoption de la Déclaration de Paris et d'un Plan d'action. En parallèle du sommet était adoptée à l'ONU, après 13 ans de négociations, la [Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme](#). Le Sommet de 2018 était ainsi l'occasion de faire un bilan des deux dernières décennies. Véritable caisse de résonance pour les voix des défenseurs des droits humains, le Sommet a appelé la communauté internationale à renforcer ses engagements pour leur protection et a fait connaître les menaces auxquelles ils sont continuellement confrontés. Les défenseurs des droits humains participant au Sommet ont pu rencontrer, débattre et

travailler avec les organisations de droits humains, plusieurs représentants d'Etat, l'ONU et le secteur privé.

France Libertés a diffusé l'appel à participer au Sommet en tant que défenseurs des droits humains et a proposé plusieurs candidats dont Geovani Krenak du peuple autochtone brésilien Krenak. Dans le cadre de la campagne *JusticeforKrenak*, [Geovani Krenak a fait de nombreuses rencontres lors du Sommet](#) et il a appelé les défenseurs à faire front commun face aux menaces du gouvernement brésilien récemment élu.

France Libertés a enfin travaillé comme toutes les organisations investies dans le Sommet au [plan d'action 2018](#).

Cas de biopiraterie *Quassia Amara* : la décision de l'Office européen des brevets

Le 21 février 2018 s'est tenue à Munich une procédure orale concernant l'opposition de France Libertés contre le brevet déposé par l'Institut de Recherche pour le développement (IRD) pour la recherche sur la molécule SkE de la plante *Quassia Amara* (voir le [résumé de l'affaire sur notre site](#)). Pour dénoncer ce cas de biopiraterie, France Libertés était accompagnée par Thomas Burelli, professeur à l'université d'Ottawa, et par Tapo Aloïke, représentant du Grand conseil coutumier amérindien de Guyane. Malgré nos arguments, l'Office européen des brevets a décidé d'exclure des discussions le représentant autochtone Tapo Aloïke et de valider le brevet de l'IRD ([voir ici notre analyse du cas](#) et [ici les arguments juridiques passés à la loupe](#)). Comme l'explique le juriste Leandro Varison dans [cette interview](#), l'Office européen des brevets reste complètement hermétique aux droits des peuples autochtones. Dans [l'interview de Tapo Aloïke sur Fréquence Terre](#) du 27 mars 2018, ainsi que dans [la lettre adressée à l'IRD par les chefs amérindiens de Guyane](#), la position des peuples autochtones est pourtant claire : il s'agit d'un brevet biopirate.

Le 7 décembre 2018, France Libertés a déposé un appel contre cette décision, devant la Chambre de recours de l'Office européen des brevets.

Les droits des peuples autochtones français : sensibilisation et renforcement de capacités

L'année 2018 a été l'occasion pour France Libertés de **sensibiliser** sur la notion de peuples autochtones et notamment de faire prendre conscience de la présence de peuples autochtones sur le territoire français.

A l'occasion de la sortie du livre *Petit guerrier pour la paix* écrit par notre partenaire de longue date Alexis Tiouka (amérindien Kali'na de Guyane) et la journaliste Hélène Ferrarini, France Libertés a [interviewé Alexis Tiouka](#) sur la situation des autochtones en Guyane. Le livre a été mis en vente sur la boutique en ligne de la Fondation.

Le 22 juin, une [actualité](#) est publiée sur le site de la Fondation suite à un colloque organisé par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) pour clôturer 2 ans de travaux sur l'effectivité des droits humains dans les territoires ultramarins dont une des études portait spécialement sur « La place des peuples autochtones dans les territoires ultramarins français ». France Libertés a profité de l'occasion pour saluer les travaux de la CNCDH et faire une brève analyse de la situation des droits des peuples amérindiens en Guyane. A travers deux exemples au cœur de l'actualité de Guyane, le déni des droits des peuples autochtones sur le projet de Montagne d'or et le caractère uniquement consultatif du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengés, le texte souligne le besoin que les institutions publiques françaises se penchent sur la question autochtone et œuvrent pour la reconnaissance et le respect des peuples autochtones.

A l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones (9 août), Marion Veber a rédigé une [tribune](#) invitant la France à reconnaître enfin pleinement ses peuples autochtones et mettre en œuvre leurs droits. Elle explique que la France s'oppose de manière systématique à la notion de « peuples autochtones » et à la reconnaissance de droits collectifs au niveau international, ralentissant ainsi considérablement les négociations. Elle insiste également sur la situation des autochtones en France où il reste encore beaucoup à faire pour que les droits soient appliqués et respectés.

France Libertés a également agi aux côtés des amérindiens de Guyane en accompagnant les nombreux débats et enjeux autochtones. Leandro Varison, juriste, et la chargée de programme Droits des peuples, Marion Veber, ont régulièrement communiqué avec les organisations autochtones guyanaises (JAG et ONAG). La question de la biopiraterie a été centrale dans ces échanges et conseils juridiques apportés. De par notre apport d'exemples concrets de violations des droits des peuples autochtones à travers le monde ou au contraire de bonnes pratiques, et de par la mise en réseau avec d'autres autochtones mobilisés pour leurs droits ou contre l'extractivisme et la biopiraterie, France Libertés a contribué à **renforcer les capacités des autochtones dans le cadre des dynamiques en cours en Guyane** (projet Montagne d'or, cas de biopiraterie Couachi, suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Cayenne, réforme statutaire, mise en place du Grand conseil coutumier...). France Libertés a également accompagné des représentants autochtones lors de rendez-vous institutionnels à Paris (rencontre avec le sénateur Fabien Gay, le Ministère des Outre-mer, le conseiller Outre-mer du Président Macron et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme).

Ce renforcement de capacités est également passé par la création d'une **lettre d'information juridique** avec le juriste amérindien Alexis Tiouka et l'ONG Nature Rights. L'ambition de cette newsletter est de diffuser, de manière horizontale, les actualités liées au respect des droits des peuples autochtones de Guyane. Pour cela, elle s'appuie sur des expertises qui clarifient les enjeux relevant des revendications des peuples autochtones. Cette initiative est née d'une conviction, celle qu'il est nécessaire aujourd'hui d'encourager la circulation de ces informations.

- [Lettre d'information n°1](#) – FÉVRIER 2018

– Mise en place du Grand conseil coutumier, les enjeux de cette élection

– 21 et 22 février : action de la Fondation France Libertés contre la biopiraterie, procédure orale devant l'Office européen des brevets sur le cas Couachi

– Procédure contre le permis d’exploitation d’or sur la commune de St Laurent du Maroni au Lieu-dit Boeuf mort : le collectif Or de question engage un bras de fer judiciaire

- [Lettre d’information n°2](#) – AVRIL 2018

- Création de l’Office foncier amérindien, quelles sont les perspectives ?
- Permis de chasse et respect des droits des peuples autochtones
- Biopiraterie : retour sur le cas Couachi et information sur le rôle du Grand Conseil Coutumier

- [Lettre d’information n°3](#) – JUILLET 2018

- Reconnaissance des droits des peuples autochtones : la saisine du conseil d’Etat
- L’examen périodique universel (EPU) : un mécanisme de l’ONU intéressant pour les peuples autochtones
- L’établissement public de coopération culturelle et environnementale
- Qu’est-ce que la biopiraterie : le cas de la Stévia

- [Lettre d’information n°4](#) – DÉCEMBRE 2018

- La Guyane, un avenir... deux projets et un enjeu de taille pour la reconnaissance des droits des Peuples autochtones
- Interview de Raphaël Mapou, militant indépendantiste et activiste pour les droits du peuple autochtone kanak.

La mission en Nouvelle-Calédonie : peuples autochtones, biopiraterie et industries extractives

France Libertés a été invitée à participer **au Congrès international « Pharmacopée, cosmétopée, alimentaire, artisanat, langues et cultures autochtones » du 20 et 21 octobre en Nouvelle Calédonie**. Leandro Varison et Marion Veber sont intervenus lors du congrès qui se tenait dans le clan Attiti de la tribu de Goro de la Province Sud du territoire. Organisé par l’Institut Kanak des plantes, de l’artisanat et des langues autochtones (IKAPALA), le Comité Rheebeu Nuu et la Fondation Vale, ce congrès a été l’occasion de sensibiliser les participants, des Kanaks mobilisés sur la question des savoirs traditionnels, de l’extractivisme ou plus généralement des droits des peuples autochtones, à la question de la biopiraterie. Leandro Varison a évoqué la question de la reconnaissance et la protection des savoirs traditionnels en revenant notamment sur les négociations qui se tiennent à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et Marion Veber a [expliqué ce qu’était la biopiraterie à travers deux cas concrets](#) (le cas Couachi et le cas de la Stévia).

Le Congrès a permis des échanges intéressants avec les autres intervenants : Subama Mapou, Kanak de la Province Sud ; Christophe Pierre, amérindien de Guyane ; Patricia Adjei, Aborigène d’Australie ; Ringahora Huata, Maorie de Nouvelle Zélande ; Nathalie Angele-Halgand, maître de conférence à l’Université de Nouvelle Calédonie ; Nadia Voisin, créatrice de la Plate-forme d’investissement pour le commerce inclusif grâce à l’innovation et aux investissements ; Marie Gabriella Mapou, de l’agence des langues kanaks et Jannaï Tokotoko, Kanak proposant d’accompagner IKAPALA sur le recensement des savoirs traditionnels.

Avec notre partenaire amérindien Christophe Pierre, vice-président du Grand Conseil coutumier de Guyane et membre du mouvement de la Jeunesse Autochtone de Guyane, France Libertés a profité de l'invitation au Congrès pour rencontrer d'autres acteurs de Nouvelle Calédonie.

France Libertés a **visité la mine Goro du géant minier brésilien Vale** et discuté avec les responsables de l'environnement et des relations avec les communautés de l'entreprise. La Fondation a profité de la rencontre avec des salariés de Vale pour aborder la rupture du barrage de déchets miniers de 2015 au Brésil impliquant Vale et le projet minier Montagne d'or puisque l'actuel directeur de la compagnie est l'ancien directeur de la mine de Vale en Nouvelle Calédonie.

France Libertés a également rencontré le président du Sénat coutumier, M. Clément Grochain, et deux des seize sénateurs. La Fondation, Christophe Pierre et Subama Mapou ont également été reçus par le **Haut-Commissaire de Nouvelle Calédonie**, M. Thierry Lataste. **Une conférence a été donnée au Centre culturel Tjibaou** avec Marion Veber, Leandro Varison et Christophe Pierre, ce qui a permis d'approfondir les échanges du Congrès. Durant le séjour, des interviews filmées de Leandro Varison et Marion Veber ont été réalisées par la chaîne Télé Calédonia.

Cette mission a permis à la Fondation de comprendre les dynamiques autochtones en Nouvelle Calédonie ainsi que les enjeux miniers et liés à la biopiraterie. Elle a permis une meilleure connaissance de l'organisation autochtone kanak. Des liens forts ont été noués avec le réseau IKAPALA, le comité Rheebeu nuu et la doctorante Subama Mapou. A la suite de la venue de la Fondation, ces acteurs ont réalisé des actions de soutien aux amérindiens de Guyane (plantation symbolique d'arbres, lettres de soutien...) ainsi qu'aux Krenak.

Le plaidoyer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

France Libertés a participé, du 19 au 21 mars et du 27 au 30 août 2018, à deux séances de travail du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Cette instance onusienne négocie l'adoption des traités internationaux de protection du patrimoine culturel des peuples autochtones. France Libertés souligne l'importance de ces textes et espère qu'ils seront bientôt adoptés afin d'empêcher le pillage des savoirs autochtones.

Défendre le droit à l'eau

La participation au Forum Alternatif Mondial de l'Eau au Brésil

Du 17 au 22 mars 2018, France Libertés a pris part au [Forum Alternatif Mondial de l'Eau](#) à Brasilia, Brésil. Le Forum Alternatif Mondial de l'Eau consiste en un « contre-forum » en réponse au Forum Mondial de l'Eau organisé par des organes illégitimes et non représentatifs.

France Libertés y a organisé deux conférences sur les enjeux du droit à l'eau. Il a tout d'abord été question du droit à l'eau du peuple Krenak, profondément mis à mal depuis la rupture du barrage de déchets miniers de Mariana (Minas Gerais), ayant occasionné en 2015 le déversement de millions de mètres cube de boues rouges toxiques dans la vallée du Rio Doce. Une table ronde a ensuite permis d'analyser les facteurs bloquant l'effectivité du droit à l'eau aujourd'hui dans le monde. Des experts internationaux ont partagé leurs expériences et échangé avec une salle avertie et critique (Meera KARUNANANTHAN, chargée de campagne pour le Conseil des Canadiens et Directrice du Blue Planet Project, José Antônio TIETZMANN E SILVA, avocat en droit de l'environnement associé au CIDCE, Mónica OLVERA, coordonnatrice du projet Promouvoir l'accès équitable à l'eau à Oxfam México, Claudia CAMPERO, de la COMDA et chargée de campagne pour Food and Water Watch.)

Les condamnations en justice des distributeurs pour coupures et réduction de débit d'eau

En 2018, trois nouvelles condamnations pour coupure ou réduction de débit d'eau ont été prononcées.

- [15 janvier – Saur – Tribunal de grande instance de Nanterre – réduction de débit d'eau](#)

Le Tribunal de grande instance de Nanterre a prononcé une condamnation le 15 janvier 2018 contre la Saur. En 2005, le distributeur avait coupé l'eau chez un particulier suite à un conflit entre les deux parties concernant une dette de 300 euros. Le tribunal a condamné la Saur à remettre l'eau et à verser 1000 euros à France Libertés, et 1000 euros à la Coordination Eau Ile-de-France. L'alimentation en eau a été rétablie deux jours après la décision de justice.

Dans le cadre de son émission sur le marché de l'eau en France diffusée le 13 mars 2018, *Cash investigation* a consacré un [reportage aux coupures d'eau illégales](#) qui retrace les étapes de ce procès.

- [21 février – Veolia – Tribunal de grande instance de Paris – coupure d'eau](#)

L'entreprise Veolia a été condamnée le 21 février 2018 par le Tribunal de grande instance de Paris pour une coupure d'eau illégale. Veolia, qui a reconnu son « erreur » devant le tribunal, est condamnée à verser une amende d'un montant total de 4300 euros, dont 1800 euros de préjudice moral.

- [17 mai – Saur – Tribunal d'instance de Vanves - réduction de débit d'eau](#)

Dans le cadre d'une procédure civile de droit commun, le tribunal d'instance de Vanves a rendu un jugement le 17 mai 2018 qui condamne l'entreprise Saur à verser 2500 euros de préjudice moral à la victime, 1000 euros de dommages et intérêts à la Fondation France Libertés et à la Coordination eau Ile-de-France, ainsi que 2400 euros au titre de l'article 700 pour couvrir les frais de justice, soit un total de 5900 euros. La victime avait subi une réduction de débit d'eau durant une période de 6 mois et 27 jours entre avril et novembre 2017. Cette décision est la première rendue *au fond* en France pour un cas de coupure ou de réduction de débit d'eau. Elle est fondée sur le respect de la loi en son article L115.3 du code de l'action sociale et des familles.

Par ailleurs, France Libertés a publié six capsules vidéo pour dénoncer les idées reçues liées aux coupures d'eau, dans une série intitulée « [Coupures d'eau illégales : halte aux idées reçues](#) ».

La publication du rapport de Marie Tsanga Tabi sur les difficultés d'accès à l'eau en France

En juin 2018, la chercheuse Marie Tsanga Tabi a publié un rapport intitulé « [Analyse des difficultés d'accès à l'eau des ménages et du ressenti de la qualité de prise en charge de ces ménages par les distributeurs en France](#) », issu d'une étude menée dans le cadre de l'IRSTEA (Institut national de Recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), de GESTE (Gestion territoriale de l'eau et de l'environnement) et de l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg). A partir de la plateforme de témoignages de coupures d'eau de la Coordination Eau Ile-de-France et de la Fondation France Libertés, Marie Tsanga Tabi a analysé un échantillon de 1173 foyers sélectionné dans les 1500 témoignages reçus de 2014 à 2017.

Ce rapport universitaire permet d'aborder la question des coupures d'eau et des réductions de débit d'eau en France à travers un prisme socio-économique. Au-delà de la violation de la loi, la chercheuse expose les conséquences sanitaires et sociales de ces pratiques. Les témoignages choisis donnent un aperçu du vécu et du traumatisme des familles concernées. Certaines idées reçues sont contredites par les chiffres. Le rapport prouve par exemple que seul 1% des ménages ont subi une coupure d'eau en raison de leur mauvaise foi, refusant de payer leurs factures. Plus de 75% des victimes sont des ménages en situation de grande précarité ou en situation de fragilité socio-économique temporaire. D'autre part, 61% des foyers comportent des enfants et 39% correspondent à des parents isolés.

Le rapport de Marie Tsanga Tabi est disponible en [version complète](#) sur le site internet de l'IRSTEA ou en version synthétisée sur demande.

Poursuite-bâillon de Veolia et collectif « on ne se taira pas »

L'entreprise Veolia a attaqué la Fondation France Libertés et la Coordination eau Ile-de-France via quatre plaintes pour diffamation déposées le 6 janvier 2017. En 2018, deux d'entre elles ont été retirées, pour cause de nullité ou de désistement.

- La *première plainte* contre Emmanuel Poilane, alors directeur général de France Libertés, est liée à une interview accordée en direct sur RTL. Le tribunal a prononcé sa nullité en juin 2018.
- La *deuxième plainte* contre Emmanuel Poilane concerne un article publié sur le site internet de la Fondation France Libertés. Les propos ciblés dénoncent notamment les avenants aux contrats de délégation de service public que Veolia a proposés à certaines collectivités.

- La *troisième plainte* contre Jean-Claude Oliva, directeur de la Coordination eau Ile-de-France, concerne exactement le même article publié sur le site internet de la Coordination eau Ile-de-France. Veolia s'est désistée de cette plainte en mars 2018.
- La *quatrième plainte* contre Emmanuel Poilane concerne une brève publiée sur le site internet de France Libertés dans laquelle il était fait état des menaces que Veolia adressait à la Fondation pour qu'elle retire des publications de son site internet.

Concernant les deux plaintes restantes, la 17^{ème} chambre du tribunal de grande instance de Paris a rendu son jugement le 20 décembre 2018 : Emmanuel Poilane a été relaxé des accusations de diffamation portées à son encontre par Veolia puisque les propos visés correspondaient à « l'ensemble des critères de la bonne foi ». Cette décision marque la fin d'une procédure de presque deux ans pour France Libertés et représente une victoire pour tous les défenseurs des droits.

Durant ces deux années 2017 et 2018, la Fondation s'est défendue et a notamment participé à la création du collectif « On ne se taira pas » aux côtés des [Amis de la Terre France](#), du [Collectif des Associations Citoyennes](#) (CAC), de la [Coordination Eau Ile-de-France](#), du [CRID](#), de [Food Watch](#), de [Greenpeace](#), de l'[Observatoire des Multinationales](#), de [ReAct](#), de [Ritimo](#), de [Sherpa](#) et de [Survie](#). Ce collectif né en 2017 s'est donné pour mission de lutter contre les poursuites-bâillon. En 2018, il a accueilli de nouveaux membres, a publié plusieurs tribunes, a créé plusieurs outils de sensibilisation dont deux vidéos virales, s'est doté d'un compte twitter [@OnNeSeTairaPas](#) et d'un site internet : [onnesetairapas.org](#).

La publication du *Passerelle* « Eau, bien commun. Climat, territoires, démocratie »

La collection *Passerelle*, réalisée dans le cadre de la Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale), a pour objectif de traiter des sujets d'actualité qui font débat, à travers des analyses, des réflexions et des propositions issues de travail de terrain et de recherche. Chaque numéro rassemble et fait dialoguer des contributions d'associations, d'ONG, de mouvements sociaux, de médias, de syndicats, de chercheurs, etc.

C'est ainsi que France Libertés a participé au numéro paru à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en mars intitulé « Eau Bien commun. Climat, territoires, démocratie ». Cet ouvrage fait le point sur les grands enjeux de l'eau et suit trois fils conducteurs: la redécouverte et la prise en compte des interactions étroites entre eau, terre et climat ; la revendication du droit à l'eau ; et la réinvention d'une gestion de l'eau comme bien commun, à la fois local et global. Il est disponible en téléchargement gratuit [en français](#) et [en anglais](#).

Sensibiliser sur l'eau et le climat

La publication d'un numéro de *Mon Quotidien* sur l'eau et le climat

Le 20 septembre [France Libertés a publié un numéro spécial du journal *Mon Quotidien*](#) pour sensibiliser les enfants à l'eau et au climat. *Mon Quotidien* est un journal d'actualité pour les enfants de 10 à 13 ans qui permet au jeune lecteur de s'informer de l'actualité en France et dans le monde en 10 minutes par jour.

➔ Un numéro spécial *Mon Quotidien* envoyé aux 59 000 abonnés (dont 8 000 enseignants)

Ce numéro spécial intitulé « Protégeons l'eau de la Terre pour préserver le climat », créé en partenariat par les équipes de France Libertés et de Play Bac avec le soutien de la Caisse des dépôts, permet de mieux comprendre l'importance de l'eau dans l'atténuation du changement climatique et l'impact de l'activité humaine sur le cycle de l'eau. Les jeunes lecteurs peuvent aussi y découvrir des exemples d'actions positives pour la planète et des gestes simples pour préserver l'eau et ainsi participer au maintien de l'équilibre climatique de la Terre.

➔ Pour les enseignants, un dossier pédagogique, conçu spécialement pour les classes du cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) est téléchargeable en ligne.

Ce support a été réalisé sur mesure par l'agence Editions Spéciales Play Bac avec l'expertise des enseignants des Clés de l'école. Il permet d'aborder en classe les compétences en « Sciences et technologies » du programme scolaire à partir de la thématique de l'eau et des enjeux environnementaux qui y sont liés.

Justine Richer expose ce projet dans [une chronique sur la radio Fréquence Terre](#).

La sélection des projets de terrain sur l'eau et le climat soutenus en 2019

[France Libertés a lancé un appel à projets](#) sur l'action en faveur du lien entre cycle de l'eau et climat et de l'impact positif pour les populations. La responsabilité humaine dans la modification du cycle de l'eau est indéniable et pose la question des marges de manœuvres existantes pour rétablir son équilibre. Il s'agit d'appuyer des projets porteurs d'alternatives permettant la restauration du cycle de l'eau comme levier d'action contre le changement climatique.

Plus de 300 dossiers de candidature ont été reçus. Le comité de pilotage composé de France Libertés et du Fonds Vert pour les femmes R20 a choisi trois projets en fonction de leur objectif, leur qualité, leur contexte. Trois ONG seront ainsi soutenues à hauteur de 12000 euros chacune pour opérer sur le terrain en Ouganda, au Sri Lanka et au Soudan du Sud :

En Ouganda, Katosi Women Development Trust (KWDT):

Les objectifs de KWDT sont de soutenir l'organisation et l'autonomisation des femmes en milieu rural et de créer des moyens de subsistance durables. Le renforcement de la capacité des communautés à gérer durablement les ressources en eau et l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques sont à la base de ce projet.

Au Sri Lanka, South Asia Partnership Sri Lanka (SASPRI):

L'ONG SASPRI se donne pour mission de renforcer les capacités des communautés pauvres et marginalisées en appuyant un système de gestion de l'eau participatif et en soutenant une agriculture intelligente qui puisse assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et générer des revenus aux paysans.

Au Soudan du Sud, Yikilo Organization for Peace, Reconstruction and Development :

Dans un contexte régional gangréné par des conflits incessants et une extrême pauvreté, l'ONG Yikilo a pour objectif d'aider les communautés locales à reboiser leur territoire et promouvoir l'agroforesterie pour réduire l'insécurité alimentaire et ainsi améliorer les conditions de vie des populations.

A travers la sensibilisation, la formation, des ateliers, des plantations... ces trois projets ont chacun pour but que les communautés locales puissent devenir actrices d'un changement positif pour leur environnement, leur accès à l'eau et leur mode de vie.

« Rendre l'eau à la terre : éclairage et alternatives » : une série d'articles avec Altermédias

Dans la continuité de notre partenariat avec Altermédias, ces 5 articles ont été publiés début 2018 :

- 5 janvier 2018 – Les stations d'épuration par les plantes, une solution d'avenir pour traiter les eaux usées?
- 11 janvier 2018 – « Et puis un jour, l'eau s'est arrêtée » : quand Sao Paulo et ses 11 millions d'habitants ont frôlé la catastrophe
- 26 janvier 2018 – Comment des habitants de São Paulo s'organisent pour transformer des sources urbaines en parcs et jardins autogérés
- 29 janvier 2018 – Au Brésil, les sinistrés d'une catastrophe écologique victimes du cynisme d'une multinationale minière
- 2 février 2018 – Face au réchauffement climatique, des agriculteurs montrent la voie d'une irrigation responsable

Agir avec la jeunesse au Kurdistan irakien

La campagne de financement participatif « L'enfance est un droit »

En mai 2018, France Libertés a lancé une campagne de financement participatif intitulée « L'enfance est un droit » en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange. Elle a permis de récolter plus de 10126€ grâce aux contributions de 121 donateurs pour le projet d'éducation non-formelle au Kurdistan irakien.

L'accompagnement d'animateurs en éducation non-formelle dans les camps de réfugiés et déplacés

Après 2016-2017, une deuxième génération d'animateurs en éducation non-formelle a été formée et accompagnée à la mise en place d'activités résilientes pour les enfants vivant dans les camps de réfugiés et de déplacés du Kurdistan d'Irak. Ainsi, 10 animateurs ont organisé des activités dans 4 camps : le camp de déplacés de Bahirka, le camp de déplacés de Zeitoun, le camp de réfugiés syriens de Kawrgost avec *Public Aid Organization* (PAO) et le camp de déplacés Yezidis Sharia avec l'association pour l'action des femmes et d'aide aux minorités (AFAM). Trois autres animateurs ont poursuivi les activités dans le camp de déplacés d'Arbat avec *Civil Development Organization* (CDO).

Les participants ont bénéficié d'un parcours de formation comprenant 3 sessions de formations collectives et d'un accompagnement hebdomadaire opéré par les coordinatrices du programme et les stagiaires formateurs. Leurs activités ont bénéficié à plus de 2500 enfants durant l'année 2018.

Une troisième génération de 12 animateurs a débuté son parcours au mois de juillet. Ils organisent des activités dans les camps d'Hassan Sham, Bahirka, Sharia, Kabartu et le centre d'accueil de Zeitoun et sont accompagnés par les formateurs diplômés ainsi que l'équipe de la fondation au Kurdistan.

La formation des formateurs en éducation non-formelle

France Libertés, en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange et les associations kurdes *Public Aid Organization* (PAO) et *Civil Development Organization* (CDO), a mis en place la première formation long terme de formateurs en éducation non-formelle au Kurdistan d'Irak. Ce projet a pour objectif de former des formateurs capables d'organiser et d'animer des parcours de formation d'animateurs en utilisant des méthodes adaptées de l'éducation populaire.

Ainsi, de mai 2017 à juillet 2018, 13 professionnels de jeunesse kurdes ont participé à ce programme. Issus de tous les territoires du Kurdistan d'Irak et de différentes associations et centres de jeunesse, ils ont suivi un parcours de 15 mois composé de trois formations théoriques et de multiples sessions pratiques, aussi bien à travers les formations d'animateurs organisées par France Libertés qu'en développant eux-mêmes des sessions de formation au sein de leurs organisations. Ainsi, ils ont pu former 130 animateurs exerçant dans les camps de réfugiés, de déplacés ou encore dans les centres de jeunesse aux méthodes de l'éducation non-formelle mais aussi 30 professeurs et 11 membres de

la police et de la sécurité (dans le camp de réfugiés syriens d'Arbat) et 18 enseignants d'école maternelle (à Bardarash).

Les participants ont reçu leurs diplômes le 4 juillet 2018 lors d'une cérémonie à Erbil, la capitale du Kurdistan irakien. Ils constituent un collectif de formateurs et mènent la troisième génération de formation d'animateurs démarrée en juillet 2018.

Le Prix Danielle Mitterrand

[La cérémonie de remise des prix Danielle Mitterrand](#) s'est déroulée le samedi 3 novembre à la Maison des métallos à Paris où plus de 200 personnes étaient réunies.

Le lauréat du prix Danielle Mitterrand : le peuple autochtone Krenak

En 2018, le Prix Danielle Mitterrand a été décerné au peuple Krenak du Brésil. [Les Krenak](#) sont un peuple autochtone originaire de la vallée du Rio Doce au Brésil. Il y a 3 ans, ils ont été victimes de la plus grande pollution minière du Brésil. Un bassin de stockage de déchets miniers s'est rompu et des coulées toxiques ont dévasté la vallée du fleuve Rio Doce. La pollution massive a détruit les bases matérielles de la vie quotidienne du peuple en le privant de ses moyens de subsistance traditionnels. La destruction du fleuve est aussi une blessure spirituelle pour les Krenak, qui pleurent depuis maintenant trois ans la mort de leur fleuve sacré qu'ils appellent *Watu*. Pour les Krenak, il s'agit d'un crime, commis en toute impunité par la compagnie minière Samarco, avec la complicité des autorités brésiliennes. Par ce Prix, France Libertés souhaitait mettre en avant la mobilisation des Krenak qui n'ont de cesse, depuis 3 ans, de dénoncer l'impunité des responsables du crime commis contre le fleuve et donc contre leur peuple.

Anne Suarez et Olivier Rabourdin, acteurs, têtes d'affiche de la série *Guyane* de Canal+, marraine et parrain de la campagne [Justice for Krenak](#), ont remis le prix Danielle Mitterrand au peuple Krenak, représenté par Geovani Krenak. Lors de la cérémonie, [Geovani a partagé avec la salle comble sa fierté](#) : « *C'est avec beaucoup d'honneur que nous, que moi, en tant que représentant du peuple Krenak, je reçois cet hommage* ». Pour lui, « *le Prix symbolise le combat des Krenak, nos résistances* ». Il a insisté sur l'importance pour son peuple de bénéficier d'un soutien international « *Cet hommage, je l'apporte à mon peuple pour rendre les personnes de mon village beaucoup plus confiantes dans la lutte, et pour leur dire qu'il y a des personnes, principalement ici, en Europe, qui s'intéressent à la lutte des peuples autochtones, et que, d'une certaine façon, cela puisse mobiliser et sensibiliser plus de personnes aux crimes qui ont lieu au Brésil, principalement ceux contre les peuples autochtones* ».

La lauréate du prix spécial Danielle Mitterrand : Golshifteh Farahani

Le prix spécial Danielle Mitterrand 2018 a été décerné à Golshifteh Farahani pour son courage dans sa lutte pour la justice et les libertés. Née en 1983 à Téhéran, Golshifteh Farahani est une comédienne franco-iranienne qui compte, parmi sa filmographie, des œuvres telles que *Les filles du soleil* (Eva Husson, 2017), *Santa & Cie* (Alain Chabat, 2017), *Paterson* (Jim Jarmusch, 2016), *Les malheurs de Sophie* (Christophe Honoré, 2015) ou encore *Pirates des caraïbes* (Joachim Ronning et Espen Sandberg, 2015). Adolescente, elle se rase la tête, se bande les seins et s'habille comme un garçon pour pouvoir se promener librement dans les rues de Téhéran. Après le grand succès du film *Mensonges d'État* de Ridley Scott en 2008, elle subit six mois d'interrogatoire en Iran puis apparaît tête nue et en décolleté lors de la promotion du film aux États-Unis. Elle est alors bannie de son pays par le régime des Mollahs et s'exile. En 2013, elle joue le rôle principal féminin de *My Sweet Pepper Land*, film qui se déroule au Kurdistan d'Irak après la chute de Saddam Hussein. Elle interprète le rôle d'une jeune institutrice qui tente d'émanciper les enfants des montagnes par l'éducation et l'instruction face au conservatisme et au patriarcat du système tribal.

Ses combats rejoignent les engagements de France Libertés et de sa fondatrice. Danielle Mitterrand affirmait avoir appris très jeune à « remettre en cause, interpeller l'incompréhensible, l'inadmissible, se rebeller contre les autorités qui se drapent dans leurs titres ou se cachent derrière leurs prérogatives », un enseignement partagé de toute évidence avec Golshifteh Farahani. Lors de la cérémonie, Gilbert Mitterrand, le Président de la Fondation France Libertés, lui a remis le Prix et a souligné le « message fort à valeur universelle » porté par la lauréate.

Partenariats

L'Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens

France Libertés a participé à l'Université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens à Grenoble du 22 au 26 août 2018. Soutenue par plus de 300 associations, syndicats et collectifs citoyens, cette université s'est attachée à construire des alternatives en préparant les prochaines mobilisations.

Présente sur place, l'équipe de France Libertés a également participé à la création et à la diffusion d'éléments de communication. France Libertés, en s'impliquant dans ces manifestations citoyennes, [s'engage dans la transformation de la société civile française](#) et accompagne les mouvements sociaux qui contribuent à construire un monde plus juste.

L'agenda 2019 de la solidarité internationale

France Libertés a noué un partenariat avec l'association Ritimo et participe désormais à la création éditoriale de l'agenda de la solidarité internationale. Diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, cet

agenda offre de multiples informations clés pour participer à la construction d'une autre société. Chaque mois, un zoom sur deux initiatives permet de comprendre les grands enjeux des problématiques internationales, de montrer le pouvoir des mobilisations et de donner des envies d'engagement. Toutes les thématiques développées sont transversales et permettent d'alimenter la réflexion pour une solidarité internationale au quotidien : l'information, l'eau, le numérique, les luttes des femmes, les peuples autochtones, l'agriculture, le travail, le climat, l'éducation, les migrations...

Depuis sa première édition en 2006, l'agenda de la solidarité internationale est le fruit d'une collaboration entre différentes organisations qui œuvrent à la transformation sociale. Pour l'édition 2019, France Libertés a rédigé plusieurs contenus et proposé l'agenda en vente sur sa boutique solidaire.

Les nouveaux produits sur la boutique solidaire

Des produits qui correspondent aux valeurs de France Libertés ont rejoint la boutique solidaire en 2018 dans le cadre de différents partenariats.

- *Aïny*, des produits cosmétiques contre la biopiraterie

L'entreprise Aïny a été fondée par Daniel Joutard, membre du comité scientifique de France Libertés. Dans ses produits, la marque intègre les plantes utilisées par des peuples des Andes et d'Amazonie. Elle travaille ainsi en étroite collaboration avec les peuples Asháninkas et Yaneshas, producteurs de Sacha Inchi, le peuple Quechua, producteur de Schinus Mollé, ou encore le peuple Achuar, producteur d'Ungurahua et d'Achioté.

Les engagements de l'entreprise sont multiples. Aïny travaille dans la logique du commerce équitable avec les groupes de producteurs et de cueilleurs en s'engageant notamment à acheter des plantes de qualité à un prix juste. Aïny respecte également les peuples et leurs connaissances en développant avec eux une alternative à la biopiraterie. Ainsi, l'entreprise établit des partenariats avec les organisations autochtones et s'engage à reverser 4% de son chiffre d'affaires aux peuples du Pérou et d'Équateur comme droit d'utilisation de leurs savoirs traditionnels et à ne déposer aucun brevet lié aux plantes. Aïny les accompagne aussi dans la défense de leurs droits. La marque respecte la nature en développant des produits certifiés bio (certification Ecocert, labellisation Cosmébio).

Cette démarche rejoint les actions de France Libertés pour défendre les droits des peuples autochtones et lutter contre la biopiraterie. Elle prouve que des alternatives à l'appropriation des savoirs existent.

- *Falmag*, un numéro consacré à l'extractivisme

France Libertés a participé à la réalisation du dossier spécial sur l'extractivisme du n°136 de FALMAG, *France Amérique Latine Magazine*, publié en mars 2018. Au sommaire de ce numéro, des articles comme « L'extractivisme, un modèle désastreux », « Impunité et démocratie : retour sur le cas de Caimanes au Chili », « Mexique – Droits des peuples vs. projets éoliens dans l'isthme de Tehuantepec », « Or de question », « Vaca Muerta, la Dubaï argentine : quand la Patagonie devient un champ de fracking », ou encore « Il faut construire très vite, au niveau international, un

mécanisme qui contraigne les entreprises à respecter leurs engagements et à respecter les peuples ». Il est vendu au prix de 5 euros.

- Deux ouvrages sur les peuples Jummas du Bangladesh par Paul Nicolas

Paul Nicolas est professeur agrégé de géographie et enseignant en lycée et à l'IUFM d'Aix-en-Provence. Il a soutenu, en 2017, une thèse de doctorat de géographie sur la communauté Jumma de France et sur ses liens avec le Bangladesh. Il publie deux ouvrages, aux éditions *L'Harmattan*, « *La fabrique d'une communauté transnationale* » et « *La fabrique d'une minorité* » qui retracent l'histoire des peuples Jummas.

- Le DVD de *L'or bleu : ressource ou marchandise*, film documentaire de Didier Bergounhoux. Ce documentaire, réalisé par Didier Bergounhoux, s'intéresse à l'accès à l'eau potable dans le monde et aux millions de citoyens qui combattent la marchandisation croissante de l'eau.

- *Petit guerrier pour la paix*, un livre sur les luttes des amérindiens de Guyane par Alexis Tiouka. Alexis Tiouka est juriste, spécialiste du droit autochtone. Il est originaire du village kali'na d'Awala-Yalimapo, berceau du mouvement autochtone de Guyane. Il a représenté les Amérindiens de Guyane française à l'ONU lors des discussions sur les droits des peuples autochtones dans les années 1990-2000. Dans son ouvrage « *Petit guerrier pour la paix* », Alexis Tiouka raconte les luttes qui animent les peuples amérindiens de Guyane depuis les années 1980 et dont il a été lui-même acteur.

- *Les droits des peuples autochtones*, un ouvrage universitaire par Irène Bellier, Leslie Cloud et Laurent Lacroix

Réalisé à partir d'une étude menée aux Nations unies sur quatre continents, ce livre interroge les interprétations de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones au sein des systèmes régionaux de droits de l'homme.

Les chiffres clés de 2018

3 projets sélectionnés pour lutter contre le changement climatique par l'eau

10126€ récoltés lors de la campagne de financement participatif « L'enfance est un droit » pour le Kurdistan irakien

3200 signataires de l'appel à solidarité pour le peuple Krenak du Brésil

12 personnes diplômées « formateur en éducation non-formelle » au Kurdistan irakien

3 condamnations de distributeurs pour coupure ou réduction de débit d'eau

10000 fans sur notre page Facebook

59000 exemplaires du numéro spécial *Mon Quotidien* sur l'eau et le climat envoyés aux abonnés

Les dates clés de 2018

15 janvier : Condamnation de la Saur par le tribunal de grande instance de Nanterre

21 février : Condamnation de Veolia par le tribunal de grande instance de Paris

13 mars : Diffusion du reportage « L'eau : scandale dans nos tuyaux » dans l'émission *Cash investigation* sur France 2

13-17 mars : Forum Social Mondial au Brésil

17-22 mars : Forum Alternatif Mondial de l'Eau au Brésil

2 mai : Lancement de la campagne de financement participatif « L'enfance est un droit » pour la jeunesse au Kurdistan irakien

17 mai : Condamnation *au fond* de la Saur par le tribunal d'instance de Vanves

25 juin : Lancement du web-documentaire « Le réservoir de déchets miniers de Caimanes : chronique d'un territoire sacrifié »

28 juin : Publication du rapport « Analyse des difficultés d'accès à l'eau des ménages et du ressenti de la qualité de prise en charge de ces ménages par les distributeurs en France »

4 juillet : Cérémonie de remise des diplômes aux formateurs en éducation non-formelle à Erbil au Kurdistan irakien

22 – 26 août : Université d'été citoyenne, rebelle et solidaire à Grenoble

20 septembre : Publication du numéro *Mon Quotidien* consacré à l'eau et au climat

20-21 octobre : Congrès en Nouvelle-Calédonie sur les savoirs traditionnels

3 novembre : Cérémonie de remise des prix Danielle Mitterrand

5 novembre : Conférence à Paris pour l'anniversaire du crime du Rio Doce au Brésil

20 décembre : Relaxe de France Libertés dans le cadre de la poursuite-bâillon intentée par Veolia

Jérémie Chomette devient Directeur Général de France Libertés

Jérémie Chomette, 33 ans, est le nouveau directeur général de la Fondation France Libertés. Engagé pendant plus de 10 ans dans des mouvements européens et mondiaux de jeunesse et de solidarité internationale, Jérémie Chomette était jusqu'alors en charge des programmes au Kurdistan ainsi que du partenariat entre la Fondation France Libertés et la Fédération d'éducation populaire Léo Lagrange.

Il appelle à dépasser le seul imaginaire politique des sociétés capitalistes et se réjouit de la diversité et de la force des alternatives qui se construisent : « *Partout donc, des femmes et des hommes se lèvent dans le même élan, celui de faire collectivement, avec l'autre, avec la nature, dans une pluralité de mouvements, d'initiatives, de façons d'agir, dans la bienveillance ; alors, tous les jours, ils contribuent à un autre monde de justice, d'égalité, de solidarité et de paix.* ».

Les membres du Conseil d'Administration en 2018

Bureau

- Président : Gilbert MITTERRAND
- Vice-Présidente : Jacqueline MADRELLE
- Trésorier : Achille DU GENESTOUX
- Secrétaire général : Michel JOLI

Membres du Conseil d'Administration

- Président de la Commission des finances : Alain SAUVRENEAU
- Khaman ASAAD – Ex-représentante du Gouvernement de la région du Kurdistan irakien à Paris
- Yann LASNIER – Secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange
- Sylvie PAQUEROT – Professeure sciences juridiques et politiques
- Emmanuel POILANE – Ancien Directeur Général de la Fondation France Libertés
- Michèle RIVASI – Députée européenne
- Pierre SERNE – Responsable associatif dans le domaine de l'environnement

Membres honoraires du Conseil d'Administration

- Vice-Président honoraire : Claude VERCOUTERE
- Marie-Jeanne GAXIE -Ex-représentante Ministère de l'intérieur
- Sébastien JUY – Réalisateur
- Daniel MARCOVITCH – Ancien Vice-Président du SIAAP
- Federico MAYOR – Ancien directeur général de l'UNESCO
- Christiane TAUBIRA – Ex-Ministre de la Justice
- Jean ZIEGLER – Écrivain

Invités

- Alexandra CLAUDIOS – Représentante du ministère de l'Intérieur
- Vincent DOMON – Commissaire aux comptes

Disparitions d'Anne-Marie Sendic et de Ramon Chao, membres du Conseil d'Administration de France Libertés

Anne-Marie Sendic, Présidente de la fondation Chamangá, est décédée le 2 septembre 2018. La Fondation perd une grande amie et une ardente militante des droits humains et de l'éducation. France Libertés poursuivra son partenariat avec la fondation Chamangá qui a pour objectif de permettre aux jeunes uruguayens de réaliser leurs vocations et de contribuer au développement social et humain de leur pays.

Ramon Chao, journaliste et écrivain espagnol, nous a quittés le 20 mai 2018. Ancien rédacteur en chef de la rédaction *Amérique latine* de RFI, il avait été membre du jury du premier prix France Libertés-Radio France internationale qui récompensait une expérience de terrain d'éducation à la culture de la paix. Il était membre honoraire du Conseil d'Administration de la Fondation.